



Municipalité de Servion

Servion, le 19 février 2024

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 02-2024

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter CHF 240'000.00 en vue de financer :

- **Le remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux claires dans le secteur Es Veroty à Les Cullayes.**

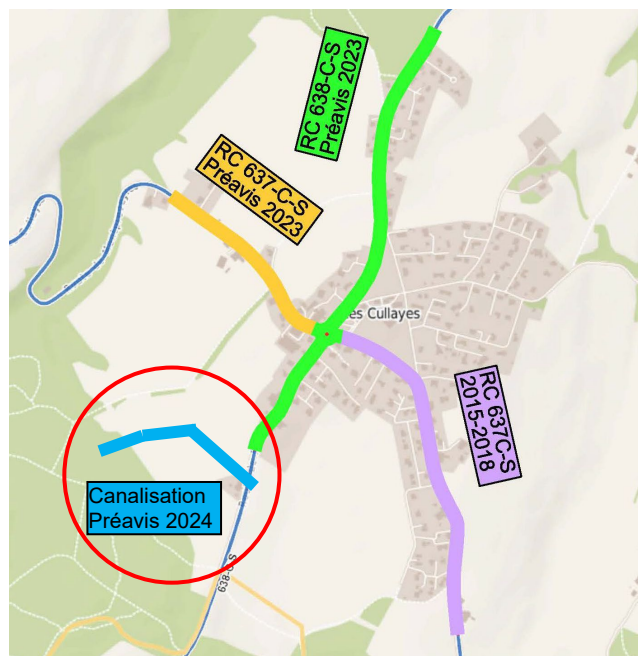
Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors du Conseil communal de décembre 2023, un préavis a été adopté en vue de la réfection de la route de Mollie-Margot (RC 638) aux Cullayes (09-2023). Pour une question de gabarit hydraulique insuffisant du système actuel, une canalisation d'évacuation des eaux de pluie de plus gros diamètre a été prévue dans ce projet.

Le présent préavis porte sur la suite de cette canalisation, en aval de la route RC 638, jusqu'à son exutoire.

Illustration 1 : plan des routes cantonales en traversée des localités des Cullayes, ainsi que de la canalisation.



Projet

Périmètre du projet :

Le tracé de l'évacuation des eaux pluviales va depuis la sortie du village de Les Cullayes en direction de Mollie-Margot (point **A**), jusqu'au ruisseau situé juste en-dessous de l'ancienne déchèterie (point **E**), selon le croquis ci-dessous :

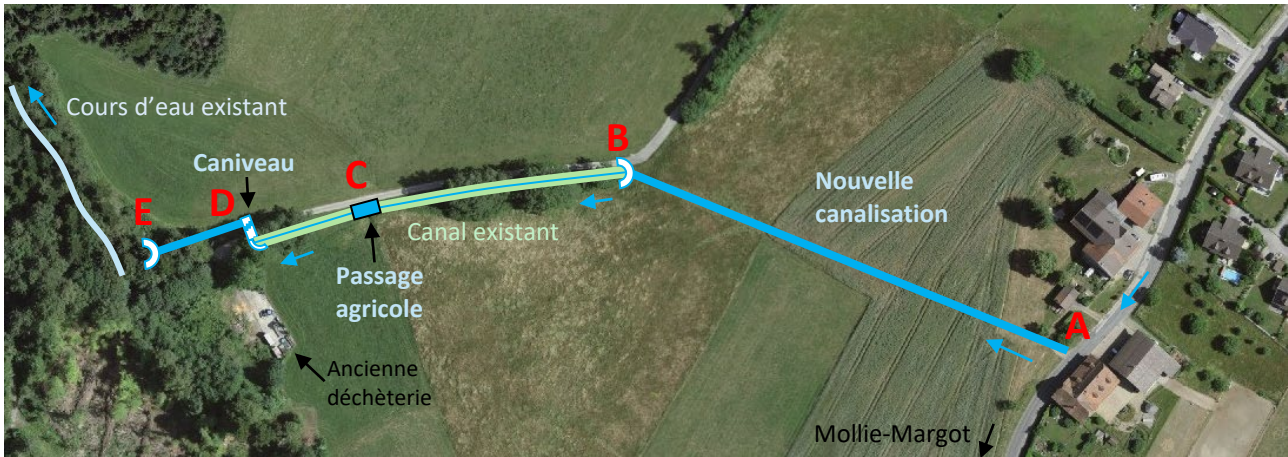


Illustration 2 : tronçon du projet

Le projet est reporté plus en détail sur le plan de situation annexé.

Projet d'évacuation des eaux pluviales :

Entre les points **A** et **B** une nouvelle canalisation est prévue sur une longueur de 205m, avec comme caractéristiques un matériau en polypropylène (PP-HM) et un diamètre extérieur de 630mm. Elle remplace une ancienne canalisation en béton qui a 300mm de diamètre intérieur.

Un ancien ouvrage de déversement (déversoir d'orage) se trouve au point **A**. Il n'aura plus d'utilité dans le nouveau système et sa démolition est prévue.

Au point **B**, une nouvelle tête de sortie de la canalisation est aménagée avec des enrochements.

Juste en amont du point **B**, le long du chemin, il est prévu une cunette en béton de 35m de long et une largeur de 50cm, afin de capter l'eau du champ qui s'écoule maintenant librement sur le chemin. Le but est de l'amener dans le canal existant. Cette cunette est prévue franchissable, afin de ne pas gêner l'accès au champ.

Entre **B** et **D** il existe un canal à ciel ouvert qui est en bon état et qui peut absorber les débits qui sont prévus depuis l'amont ; ainsi il ne nécessite pas de modification.

Il existe un passage pour machines agricoles au point **C** (petit pont constitué d'un tuyau en béton), dans le but de donner un accès aux terrains situés au Sud du canal. Le gabarit hydraulique de ce tuyau est insuffisant. A la place, il est prévu de réaménager le passage au moyen d'un tuyau en acier ondulé de diamètre 600mm.

Plusieurs ouvrages sont prévus au point **D**, afin d'éliminer les problèmes d'engorgement d'eau et d'inondations. A cet endroit, les employés communaux et les pompiers doivent intervenir plusieurs fois par année lors des pluies intenses, afin de dégager les deux tuyaux qui réceptionnent le canal à ciel ouvert. Le canal a été mis sous tuyau à cet endroit pour permettre l'accès à l'ancienne déchèterie. L'idée des ouvrages prévus consiste à constituer un trop-plein, où l'eau est captée dans ces situations de fortes pluies, et acheminée via un caniveau et une canalisation vers le ruisseau, de l'autre côté du chemin. Le caniveau permet de capter l'eau du chemin.

Entre les points **D** et **E**, une nouvelle canalisation PP-HM de diamètre 630mm est prévue sur 40m, avec une nouvelle tête de sortie dans le ruisseau. Cette tête de sortie comprendra un perré en blocs d'enrochement, afin de casser l'énergie de l'eau avant qu'elle n'arrive dans le cours d'eau. Le but de cette canalisation est d'éviter l'érosion du sol forestier par les eaux de ruissellement.

Statut de la canalisation et procédure

Une convention est passée avec les propriétaires avant travaux pour les tronçons de canalisation situés sur terrain privé. Une servitude personnelle en faveur de la Commune est ensuite inscrite au Registre foncier, afin de permettre les travaux d'entretien et de renouvellement futurs.

Une procédure d'appel d'offres en procédure de gré à gré, conforme à la loi sur les marchés publics, a été réalisée, afin de connaître le montant des travaux.

Un premier contact a été pris avec l'inspecteur forestier et le voyer des eaux et une enquête publique est nécessaire pour la réalisation des travaux à proximité de la forêt.

Montant des travaux

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la procédure de gré à gré comparatif des marchés publics.

Le devis général est le suivant :

		Canalisations
A.	GENIE CIVIL	177'000.00
B.	TRAVAUX GEOMETRIQUES	7'000.00
C.	INGENIEURS ET SPECIALISTES	19'000.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	203'000.00
	DIVERS ET IMPREVUS ~ 10 %	19'016.65
	MONTANT TOTAL HT	222'016.65
	TVA 8.1 %	17'983.35
	MONTANT TOTAL TTC	240'000.00

Crédit – Financement - Amortissement

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 240'000.00 TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge, dans la mesure du possible, par les liquidités disponibles. Si nécessaire, un emprunt sera contracté pour tout ou partie du crédit demandé, mais pour un montant maximum de CHF 240'000.00, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) a été modifié le 29 novembre 2023 avec effet au 1er janvier 2024.

L'amortissement proposé est fixé en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1, soit :

- Travaux sur conduites d'évacuation eaux claires : durée 60 ans.

L'amortissement sera calculé sur l'investissement net (HT), et comptabilisé par annuités égales selon durée mentionnée ci-dessus.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 02-2024 du 19 février 2024
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 18 mars 2024, décide

- **d'entreprendre le remplacement de canalisation d'eaux claires au lieu-dit Es Veroty,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 240'000.00,**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jérôme Oberson



Le Secrétaire

Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2024.

Municipaux responsables : M. Olivier Auberson, en charge du service des eaux
M. Jérôme Oberson, Syndic et en charge des finances

Annexe : Plan de situation au 1:1'000

PLAN POUR PREAVIS

1

COMMUNE DE SERVION
LOCALITE DES CULLAYES

Plan de situation Collecteurs évacuation des eaux claires

N° d'affaire		Plan n°			
M 230'237		07 03 01			
ÉCHELLE		FORMAT			
1 : 1'000		840 x 297 mm			
ind.	Date	Etabli par	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	15.01.2024	PM			Version initiale
	18.01.2024	SW			

- LEGENDE :**
- Canalisation d'eau claire existante
 - Canalisation d'eau claire existante conservée pour le réseau principal
 - Canalisation d'eau claire du projet routier
 - Canalisation d'eau claire nouvelle
 - Regard projetés
 - PP / B Matériau de la canalisation : Polypropylène / Béton
 - ∅ 400 Diamètre du tuyau en [mm] : Pour le polypropylène, diamètre extérieur / pour le béton, diamètre intérieur

